

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE



Chambéry, le 27 juillet 2009

*Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
Rhône-Alpes*

*Groupe de subdivisions des deux Savoie
Cellule risques technologiques*

Organisme certifié ISO 9001:2000

Affaire suivie par : Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU
anne-laure.jorsin-chazeau@industrie.gouv.fr
Tél. : 04 79 62 81 91 – **Fax :** 04 79 69 51 61

Réf. : UT73-R2-09-G4385A154-AL2707

**Compte-rendu définitif de la réunion des personnes
et organismes associés à l'élaboration du plan de
prévention des risques technologiques (PPRT) de
l'entrepôt pétrolier de Chambéry (EPC) à Chignin
le 9 juin 2009**

Participants :

Guillaume FISCH, société TOTAL France, service risques industriels
Franck PARMENTIER, dépôt EPC de Chignin

Bernard BESSON, maire de Myans
Jacques GILLET, représentant le maire de Saint Jeoire Prieuré
Claudie LEGER, représentant la communauté de communes du pays de Montmélian

Emmanuel EFFANTIN, DDPC
Jean-François LECHAUDEL et Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, DRIRE
Alain MARTINOT et Hervé DELCOURT, DDEA

1. Introduction

- M. LECHAUDEL introduit la séance en précisant qu'il s'agit de la troisième réunion de travail des différents acteurs associés à l'élaboration du PPRT du dépôt pétrolier et précise que cette réunion a pour objectifs prioritaires d'examiner des propositions de zonage et de règlement pour l'urbanisation future dans le secteur d'étude et de présenter le programme d'investigations complémentaires à conduire sur les enjeux existants.

2. Propositions pour l'urbanisation future

- M. DELCOURT rappelle la stratégie retenue lors de la précédente réunion du 3 mars 2009 (pas d'urbanisation nouvelle sur l'ensemble du périmètre d'étude) puis présente 3 propositions de zonage réglementaire, les deux premières répondant à la demande de traduction parcellaire exprimée lors de la précédente réunion (proposition 1 : ensemble des parcelles à cheval sur le périmètre d'étude en zone d'autorisation sous conditions ; proposition 2 : parcelles à cheval en zone d'autorisation sous conditions pour la partie située à l'intérieur du périmètre) et la troisième correspondant à la simple application de la stratégie précitée (rouge clair sur tout le périmètre d'étude + rouge foncé en bordure de site).

- Mme JORSIN-CHAZEAU signale que la zone grisée ne peut pas s'étendre au-delà de la zone d'emprise du dépôt pétrolier autorisée au titre des installations classées ; **la DDEA corrigera la cartographie en ce sens.**
- M. LECHAUDEL conclut les échanges en indiquant que les possibilités de traduction parcellaire au niveau du périmètre extérieur du zonage brut ont été examinées mais que dans le cas présent, l'approche n'est pas aisée et peut en outre paraître injuste. **Pour l'Etat, la proposition 3 semble donc la plus simple et la plus adéquate.**
- **D'un point de vue pratique, il est convenu que la DDEA recueille l'avis du maire de Chignin sur ces propositions d'ici au 14 juillet 2009. Les positions argumentées des autres personnes associées seront également transmises à la DDEA à la même échéance.**
- M. DELCOURT précise que le zonage réglementaire définitif comportera une carte réglementaire ainsi qu'une carte par type d'effets (thermique et surpression).
- M. DELCOURT remet ensuite aux participants un projet de règlement du PPRT (cf. document ci-joint) et en présente la structure (en 5 titres) et le contenu (interdictions et autorisations par zones).
- Titre II/chapitre II.2 : pour ce qui est des bâtiments techniques liés à l'exploitation agricole, il est proposé de ne pas les interdire (« autorégulation » attendue du fait des contraintes constructives à venir sur les bâtis).
- **Les observations et propositions éventuelles des personnes associées sur le projet de règlement seront transmises à la DDEA d'ici au 14 juillet 2009.**

3. Urbanisation existante

- Cartographie des enjeux
Comme suggéré lors de la précédente réunion, M. DELCOURT indique que les références des bâtiments et infrastructures indiquées dans les fiches individuelles jointes à la note de synthèse des enjeux du territoire ont été reportées sur la cartographie associée (cf. plan de situation ci-joint).
- Rappel des enjeux à traiter
Mme JORSIN-CHAZEAU refait un point sur la localisation et les caractéristiques principales des 5 enjeux à traiter dans le cadre du PPRT (terminal SPMR, trois habitations dont un logement de fonction EPC et un bâtiment d'activités ; cf. tableau ci-joint).
- Point sur les possibilités d'acquisition par TOTAL de la maison située en face du dépôt, de l'autre côté de la RD 1006
M. FISCH indique que cette maison a été vendue et que la transaction a été effectuée avant que TOTAL ne se renseigne sur le sujet.
- Programme d'investigations complémentaires
Eu égard au fait que dans le cas présent le nombre d'enjeux à traiter est réduit, que le programme identifié permettra d'avancer plus rapidement et à un coût modéré, Mme JORSIN-CHAZEAU indique que le ministère de l'écologie a fait part de son accord pour financer exceptionnellement la réalisation d'études de vulnérabilité (diagnostics dits « simples ») par un bureau d'étude compétent, sur les 5 enjeux précités.

Ces études devront apprécier le niveau actuel de protection des bâtiments pour résister aux effets des phénomènes accidentels ainsi que les possibilités de renforcement par des mesures de protection. Elles permettront en particulier d'éclairer les débats sur l'urbanisation existante.

A cet effet, 8 bureaux d'études ont été consultés par courrier du 15 mai 2009 (APSYS, SOCOTEC, TECHNIP, SAFEGE, INERIS, EFECTIS, CSTB et SME environnement) ; les devis ont été demandés pour le 20 juin 2009, avec pour objectif de passer commande avant le 30 juin 2009.

Mme JORSIN-CHAZEAU précise qu'à la date du 9 juin 2009, une seule offre a été reçue (proposition TECHNIP, coût total de 25 000 € TTC, délai de réalisation de 2 à 3 mois).

Les riverains concernés seront très prochainement informés par monsieur le maire du lancement de cette démarche.

- Projet de règlement
Pour la prochaine réunion des personnes et organismes associés, la DDEA proposera un projet de règlement pour l'urbanisation existante (titre IV), proposition qui sera amendée en fonction du résultat des études de vulnérabilité.

4. Bilan de la concertation et note de présentation

- **Pour la prochaine réunion des personnes et organismes associés, la DDPIC proposera une note de présentation, intégrant le bilan de la concertation (y compris les réunions POA de façon succincte).**

5. Calendrier

- La prochaine réunion d'association se tiendra au début du mois **d'octobre 2009**.
- Cette réunion portera sur les études de vulnérabilité (présentation des résultats par le bureau d'études), sur la finalisation de la stratégie (bâti et infrastructures) et sur l'élaboration du projet de PPRT (règlement, cartographie associée et note de présentation).